COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA MAYENNE

Laval, le 10 octobre 2019

Avis à la batellerie

Rivière la Mayenne

Les usagers de la rivière la Mayenne sont informés de l'organisation d'un feu d'artifice depuis les quais Sadi Carnot et Béatrix de Gâvres en rive gauche de la Mayenne, le **samedi 30 novembre 2019**.

Il est interdit de naviguer, de stationner et d'amarrer sur la section comprise entre le pont de l'Europe (P.R. 34+600 en amont) et le pont vieux (P.R. 35+175 en aval) à Laval, **du samedi 30 novembre 2019 de 14 h 00 au dimanche 1er décembre 2019 à 9 h 00.**

Seul le bateau promenade « Vallis Guidonnis » stationnera au ponton flottant du quai Gambetta.

Le franchissement de l'écluse de Laval est également interdit pendant cette même plage horaire.

Merci de votre compréhension.

Contact presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
02 43 01 50 70/71/72
pref-communication@mayenne.gouv.fr **@Prefet53** **Préfet de la Mayenne** **@prefet53** **prefet53**